

**Rédaction:**

Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Raphaël Ramuz, Comité SSP-Enseignement.

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement

Av. Ruchonnet 45  
Tél. 021 341 04 10

Case postale 1324  
Fax 021 341 04 19

CH - 1001 Lausanne  
vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch

## Ecole obligatoire : ça ne peut pas continuer comme ça !

***Dans les cycles primaires, l'introduction d'une maîtrise de classe et le renforcement de la grille horaire prévues par la LEO donnent globalement satisfaction. Mais d'autres problèmes, qui concernent l'entier de la scolarité, se posent, autour des effectifs de classe et avec les difficultés découlant de l'intégration d'élèves à besoins particuliers. Par ailleurs, la croissance des difficultés liées au socio-éducatif nécessite des initiatives sur lesquelles nous travaillons.***

Dans le secondaire, on constate que les modalités de fonctionnement de la nouvelle voie générale posent problème. Dès la rentrée 2013, le SSP a demandé des ajustements urgents. Ils n'ont été que très partiellement pris en compte. Plus grave encore : en novembre 2015, les discussions entamées avec la direction générale sur des aménagements ont été unilatéralement suspendues. Les différentes interventions de ces dernières semaines ont abouti à la reprise des travaux avec un périmètre élargi à la refonte de certains éléments de la loi.

### **Une plus grande marge de manœuvre**

Beaucoup de mesures réclamées par le SSP ont pour objectif de donner une plus grande marge de manœuvre aux enseignant-e-s qui étouffent sous les directives. Pour cela, il faudrait réorganiser les groupes de disciplines, unifier les critères entre semestre et année, supprimer l'interdiction des devoirs pour le lundi et le lendemain, donner une totale marge de manœuvre pour édicter des programmes personnalisés adaptés aux besoins de chaque élève ou encore permettre les conseils de classe sur temps d'école.

### **Renforcer la maîtrise**

Afin de donner au titulaire de la maîtrise de classe plus de temps avec l'entier de ses élèves pour améliorer le suivi et favoriser l'émergence d'un projet de classe apte à générer de la motivation et de l'investissement scolaire, le SSP a fait plusieurs propositions permettant aussi de simplifier les OCOM. Parmi différents modèles, le SSP veut rendre possible la constitution de classes hétérogènes dans

deux branches sur trois. Ainsi, sur trois classes de la même volée, un établissement pourrait très bien en avoir une constituée sur la base du niveau de français avec un-e maître-sse de classe dans cette discipline, une sur la base du niveau de mathématiques pour la même raison et une troisième complètement hétérogène avec une maîtrise sur l'anglais. Par ailleurs, la forme de l'AMP gestion de classe doit être revue.

### **Enseignement des langues**

L'enseignement de l'anglais en classe hétérogène pose des difficultés avérées et l'obligation des deux langues étrangères pour les élèves les plus fragiles ou arrivés récemment en Suisse a souvent pour résultat de les submerger. Le SSP veut essayer de redonner plus de sens à l'enseignement des langues, notamment en généralisant les dédoublements en anglais et en remettant en cause le dogme des deux langues étrangères dans des cas justifiés.

Les 32 mesures ainsi que l'ensemble des démarches entreprises sont disponibles sur [www.ssp-vaud.ch/VG](http://www.ssp-vaud.ch/VG)

**AVOIR DES DROITS ET DE BONNES  
CONDITIONS DE TRAVAIL, ÇA NE  
TOMBE PAS DU CIEL.  
REJOIGNEZ - NOUS !**



### **Sommaire**

#### **Page 2**

- **Effectifs de classe dans les gymnases**
- **Formation IFFP allégée**

#### **Page 3**

- **Budget 2017**
- **Aides à l'intégration**
- **Enveloppe pédagogique**

#### **Page 4**

- **Droits syndicaux**
- **Ecole de ta Transition**



## Effectifs de classe dans les gymnases: Pas d'amélioration, malgré l'ouverture du CEOL

**La situation dans les classes reste sensiblement la même au niveau du canton, c'est-à-dire très tendue avec plus de 45% des classes dépassant les 24 élèves en première année (cf. graphique ci-dessous). Si la situation est toujours particulièrement tendue dans certains établissements périphériques (Nyon, Morges), nous observons aussi une aggravation sensible au gymnase de la Cité.**

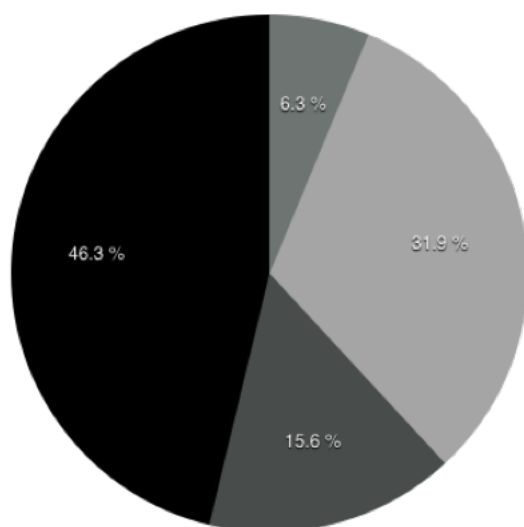
Nous le savons, l'exception est devenue la règle ces dernières années et ceci malgré l'agrandissement de Nyon, d'Auguste Piccard et de l'ouverture du CEOL cette année. Nous avons de plus peu de raison de penser que cela va se détendre à court voire moyen terme, au vu des

prévisions démographiques et du nombre d'élèves inscrit-e-s cette année au raccordement 1 (accès à l'ECG, à l'EC ou à la maturité professionnelle) et au raccordement 2 (accès à l'école de maturité) qui a nettement augmenté. Même si cela ne présume pas forcément que tou-te-s les élèves parviendront jusqu'au gymnase, ils sont néanmoins 750 inscrit-e-s, soit 130 de plus que l'an dernier. Le SSP-Enseignement continue donc de revendiquer une accélération des constructions prévues (Aigle, Rolle et Echallens) ainsi que l'ajout de structures aux établissements déjà existants.

Retrouvez notre dossier sur les effectifs des classes: [www.ssp-vaud.ch](http://www.ssp-vaud.ch) › Les secteurs › Enseignement

● moins de 21 élèves / classe    ● 21-23 élèves / classe    ● 24 élèves / classe    ● plus de 24 élèves / classe

Effectifs en pourcentage dans 9 gymnases



Source: données collectées par nos personnes relais dans les gymnases

## Formation IFFP allégée (300h): une formation prétexte ?

Suite à l'engagement du directeur général à poursuivre la discussion avec les syndicats au sujet de la mise en œuvre de la nouvelle Ecole de commerce, nous avons été convié-e-s à échanger avec deux responsables de la formation dite des 300h. Cette année 27 collègues dans les gymnases et 3 dans les écoles professionnelles sont concerné-e-s. Les syndicats ont notamment relevé que, si la formation avait été effectivement allégée en terme de présence au cours (8 jours) comme revendiqué, elle restait particulièrement problématique sous plusieurs angles. Au niveau du contenu, celle-ci n'est ni adaptée à la formation gymnasiale ni à un profil d'enseignant-e-s déjà expérimenté-e-s. En effet, autant les exercices pratiques que la théorie ne correspondent à leur réalité professionnelle. Ces enseignements nous font donc nous interroger sur leur réelle utilité au-delà du certificat obligatoire obtenu.

Par ailleurs, l'orientation très professionnalisante des contenus, mise en évidence notamment par certain-e-s intervenant-e-s qui portent aux nues le monde de l'entreprise (qui semble être le seul existant) et les patronne-s, ou encore le caractère nuisible des syndicats, a fait vivement réagir les collègues en formation. Finalement, la pénibilité du travail exigé en dehors des cours a également été relevée.

Les responsables de la formation se sont montrés certes ouverts à la discussion et prêts à procéder à de nouvelles modifications, mais ceci dans le périmètre du cadre exigé. Mais ce cadre n'est-il pas la base des problèmes ? Le SSP-Enseignement tient à rappeler que s'il soutient la formation des enseignant-e-s, il tient aussi fermement à ce que celle-ci puisse promouvoir un enseignement de culture générale et émancipateur pour tou-te-s les élèves. Il refuse de plus que l'on catégorise les élèves et ainsi leurs capacités à comprendre et à devenir citoyen-ne-s à part entière. Il refuse également toute orientation des élèves visant à limiter le monde du travail à celui de l'entreprise.

**Retrouvez toutes les activités, Lettres-Info Enseignement et prises  
de position du SSP-Enseignement:**

**[www.ssp-vaud.ch](http://www.ssp-vaud.ch) (rubrique enseignement)**

**Facebook: Syndicat SSP Vaud**



## Budget 2017: des améliorations dans le secteur de l'enseignement

***Pour éviter que l'augmentation du nombre d'élèves ne provoque une explosion des effectifs de classe, il est nécessaire de créer de nouveaux postes en nombre.***

Dans la scolarité obligatoire, le budget 2017 prévoit 83 équivalents plein temps supplémentaires (ETP) et un poste de directeur afin de permettre le dédoublement de l'EPS de Rolle, un des plus gros du canton. Dans le secondaire II, le budget prévoit 81 ETP pour les gymnases, principalement liés à l'ouverture du CEOL, 11 ETP dans l'enseignement professionnel et 22 ETP pour les nouvelles classes d'accueil de l'Ecole de la transition. Ces augmentations permettent d'accueillir les nouveaux élèves sans péjoration des ratios d'encadrement. Pas du luxe ! Par contre, l'absence de renforcement dans les services de soutien à la scolarisation (SPJ, conseillers en orientation, personnel administratif,...) pourtant eux aussi nécessaires au fonctionnement de l'école est problématique.

Le budget prévoit aussi 70 ETP de renforts pédagogiques supplémentaires. Ces postes sont la suite de la réaction du SSP au gel des mesures de renfort décidé par le SESAF en 2015. Ce premier pas devra être suivi d'autres pour répondre aux besoins du terrain, en effet, de nombreux collègues nous signalent des difficultés découlant de l'intégration d'élèves à besoins particuliers. Comme quoi, afin d'assurer des moyens pour la formation, une vigilance de tous les instants est nécessaire.

### **Introduction d'une 33<sup>è</sup> période**

Le budget prévoit une amélioration significative de l'enseignement avec une deuxième

période d'histoire en 9<sup>é</sup>, permettant de garantir deux périodes chaque année. Les élèves auront ainsi plus de temps pour se doter d'outils de compréhension du monde et de son évolution et parcourir un programme dense. Le nombre de disciplines à une seule période se réduit aussi.

Cette première étape devrait être complétée par une période de français supplémentaire en 10<sup>é</sup> et 11<sup>é</sup>. Les élèves vaudois rejoindront ainsi leurs collègues des autres cantons en bénéficiant désormais de six périodes hebdomadaires. Le SSP avait critiqué la faiblesse de la dotation horaire du français en août 2012 lors de la publication de la grille horaire de la LEO. Depuis, il s'est mobilisé, avec les autres faitières, pour obtenir cette période supplémentaire.

Bien que l'efficacité de l'enseignement dépende de multiples facteurs, des objectifs ambitieux sont inutiles sans le temps nécessaire pour les mettre en œuvre. Selon une étude de l'Unité de recherche des systèmes pédagogiques (URSP), en un siècle les Vaudois-e-s ont perdu 2245 heures sur l'entier de leur scolarité, soit près de 30%. En Suisse romande, ils sont aujourd'hui parmi ceux qui passent le moins de temps en classe. Après un renforcement significatif du domaine Mathématiques et sciences de la nature lors de l'introduction de la LEO, ces périodes permettent un rééquilibrage en faveur de la langue 1 et des Sciences humaines et sociales.

### **Aides à l'intégration**

La loi sur l'enseignement spécialisé (LPS) intègre, sur demande du SSP, un article sur les aides à l'intégration. Sa traduction concrète en terme de statut des aides à l'intégration fait l'objet des négociations en cours entre le DFJC et les syndicats.

Des points d'accord existent sur les mesures permettant de lutter contre les dimensions précaires de cette fonction, notamment : intégration de ces salarié-e-s à la LPers ; engagement par contrat de durée indéterminée (CDI) avec annualisation du temps de travail (dont les modalités doivent encore être négociées) ; rattachement à une structure régionale de pédagogie spécialisée au lieu du rattachement au seul établissement scolaire.

Par contre, des désaccords subsistent, non seulement sur les statuts salariaux de départ mais également sur les modèles de progression possibles. Sur ce point, deux modèles se dégagent :

- La progression via formation interne et valorisation de l'expérience pour les promotions sur le modèle des aides-soignant-e-s au CHUV, soutenue par le SSP ;
  - L'application rigide des titres (CFC) comme facteur de progression. Cela pose problème car seul 20% du personnel en place possède ce type de titre.
- En outre, la bascule vers les nouveaux statuts doit encore être traitée dans les négociations.

### **Enveloppe pédagogique : pas de réforme immédiate**

Lors d'un groupe de travail, la DGEO a présenté une réforme des modalités d'attribution de l'enveloppe pédagogique pour l'année prochaine.

Si le mécanisme paraissait séduisant, le SSP-Enseignement a attentivement étudié le projet et remarqué que celui-ci réduirait les moyens à disposition des grands établissements urbains. Etant donnée l'absence de vrais mécanismes permettant de tenir compte des besoins spécifiques de ces établissements (population précarisée,...), le SSP a demandé à la DGEO de différer l'entrée en vigueur de ce projet tant qu'aucune solution alternative n'aura été trouvée. Ceci pour éviter d'ôter des ressources aux grands établissements urbains.

La DGEO a accédé à notre demande et retiré son projet en vue de le refaçoner.



## Droits syndicaux: Les connaître, en faire usage

**La Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers) et son règlement d'application (RLpers) contiennent certains droits syndicaux. Même s'ils sont limités, il est fondamental d'en avoir connaissance et de les exercer pour faciliter l'activité syndicale et la protection des intérêts des salarié-e-s.**

### **Droit d'être accompagné-e**

Les employé-e-s peuvent se faire accompagner par un-e représentant-e du syndicat (ou une autre personne) dans tous les entretiens avec leur hiérarchie (art. 92, 138 et 142 Rlpers). La seule exception à cela est l'entretien d'appréciation, où ils/elles peuvent cependant se faire accompagner par un-e collègue (« une personne de confiance de son entité administrative » art. 36 Lpers et 86 Rlpers).

N'hésitez pas à utiliser ce droit qui permet de ne pas se retrouver seul-e face à l'employeur. De plus, une convocation par la hiérarchie doit respecter certains principes : elle doit en particulier mentionner clairement l'objet de l'entretien et vous laisser du temps pour pouvoir être accompagné-e. Si vous êtes convoqué-e-s par votre hiérarchie, n'hésitez pas à contacter le SSP. Dans une situation tendue, la seule présence d'un secrétaire syndical bien au fait des règles en vigueur permet souvent d'éviter des abus de la hiérarchie.

### **Droit d'affichage et de réunion**

Les syndicats ont droit à des tableaux d'affichage et à des locaux de réunion sur les lieux de travail. (art. 13 Lpers; art. 18 - 19 Rlpers). À cela s'ajoute un droit de « diffusion » qui figure dans la Loi scolaire (art. 62b). S'il n'existe pas de panneau d'afficha-

ge pour les informations syndicales sur votre lieu de travail, il faut en demander un, si nécessaire avec le soutien du SSP.

### **Décharges syndicales**

Les syndicats disposent, à l'attention de leurs membres actifs/-ives, d'une décharge globale de 60 jours ouvrables (jusqu'à 15 jours par année pour une personne) pour participer à des activités syndicales tels que cours, réunions, manifestations. Les heures de décharge comptent comme temps de travail. (art. 13 Lpers; art. 18 - 19 Rlpers)

### **Droit de grève**

Contrairement à la mythologie véhiculée par les employeurs, le droit de faire grève existe bien en Suisse, c'est même un droit constitutionnel.

Il est également reconnu clairement dans la Lpers. Celle-ci prévoit une procédure permettant d'activer le droit de grève : tout conflit collectif – par exemple l'absence d'accord entre l'Etat et les employé-e-s lors des négociations DECFO-SYSREM – doit être soumis à un organe de conciliation et d'arbitrage, qui doit tenter une première conciliation dans les dix jours (art. 52 Lpers; art 132 - 134 Rlpers). Si cette conciliation n'aboutit pas, un acte de non-conciliation est délivré et la grève est autorisée.

Les droits syndicaux ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas, et l'on ne peut en user que si on les connaît, alors n'hésitez pas à faire suivre cette page à vos collègues.

En cas de doutes ou de situations difficiles, n'hésitez pas à nous contacter : vaud@ssp-vpod.ch.

## Ecole de la transition-Accueil: problèmes de gestion et pénibilité

L'Ecole de la transition (ET, anciennement OPTI) est dans une phase de réforme générale de son fonctionnement (voir nos Lettres Infos précédentes). Cette transformation ne va pas sans peine, en particulier concernant le secteur « Accueil » de cette institution.

Confronté-e-s simultanément à une augmentation conséquente du nombre d'élèves migrant-e-s à accueillir et à une réforme de l'institution menée à marche forcée, les enseignant-e-s de l'ET-accueil ont tenté de faire entendre leurs difficultés par leur direction. Cette dernière a préféré recourir à la voie hiérarchique, en l'occurrence la Direction générale (DGEP), au lieu de privilégier le dialogue collectif. Direction générale (DGEP). La DGEP a immédiatement confié l'affaire au Groupe Impact, qui mène depuis lors une « intervention d'équipe ».

Le SSP – aux côtés des associations d'enseignant-e-s – soutient l'initiative responsable des enseignant-e-s et regrette que les choix faits par la hiérarchie ne privilégient pas le dialogue direct et collectif. Nous resterons très attentifs durant toute la procédure et continuerons à soutenir nos collègues de l'ET-accueil.

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement       Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement

Nom: ..... Prénom: .....

Rue et n°: ..... Localité: .....

Tél: ..... Lieu de travail: .....

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch